

Des semelles à crampons pour les brigadiers scolaires

Depuis l'automne 2005, les 675 brigadiers à l'emploi de la Ville de Montréal portent des semelles à crampons pour prévenir les glissades et les chutes. Voilà l'excellente nouvelle communiquée à L'APSAM par Benoit Traversy, commandant chargé des comités paritaires au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et par Guy Gohier, conseiller au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

« Depuis l'adoption de ces semelles à crampons, le bureau du syndicat a reçu une tonne d'appels téléphoniques », explique Guy Gohier, « tous positifs jusqu'à maintenant », ajoute-t-il. Les brigadiers sont enchantés de leur nouvel équipement qui a d'abord été mis à l'essai par une trentaine d'entre eux pendant deux hivers consécutifs.

Des statistiques révélatrices

Tout a commencé en 2001 par un questionnaire qui visait à identifier les risques les plus fréquents auxquels estimaient être exposés les brigadiers scolaires. « Ils nous ont indiqué, dans une proportion de 74,9 %, qu'ils craignaient les glissades et les chutes », raconte Benoit Traversy. « Or, explique M. Traversy, en examinant les rapports d'accidents, nous avons constaté qu'il y avait relativement peu de rapports faisant état de chutes ou de glissades. Nous avons alors soupçonné que les brigadiers omettaient peut-être de déclarer une chute sans trop de conséquences. Nous avons voulu en avoir le cœur net et nous avons préparé un deuxième questionnaire portant exclusivement sur les chutes et sur les glissades. »

Les soupçons de messieurs Gohier et Traversy ont été confirmés. Près de 95 % des brigadiers ont pris la peine de répondre aux questions et ils ont confirmé que les chutes et les glissades sont un risque qui doit être examiné sérieusement.

Des actions paritaires

Le SPVM et le SCFP ont préparé un plan d'action et proposé de mettre à l'essai des semelles antidérapantes. Les résultats n'ont pas été concluants car bon nombre de brigadiers avaient déjà pour habitude de porter des bottes avec des semelles antidérapantes, ce qui ne les a pas empêché de placer les chutes et les glissades au deuxième rang des risques les plus fréquents auxquels ils pensaient être exposés.

Le comité paritaire a ensuite passé en revue les produits disponibles sur le marché, mais ici encore, les résultats n'ont pas été satisfaisants. Il a aussi vérifié auprès de Postes Canada, comment les facteurs se prémunissent contre les chutes. C'est alors que le comité a proposé un deuxième projet pilote, cette fois avec des semelles à crampons. Une trentaine de

brigadiers les ont mis à l'essai une première fois, lors d'un hiver particulièrement clément et donc peu propice à une évaluation dans les conditions les plus risquées. L'hiver suivant, par contre, a permis de tester ces semelles sur la glace et les résultats ont été très concluants.

La semelle antidérapante est en réalité une semelle en caoutchouc munie de vis (un peu à l'image des pneus à crampons pour les véhicules automobiles), qui se fixe aux bottes à l'aide de courroies. On peut donc les enlever une fois le travail terminé ou lorsque les conditions sont peu propices aux chutes.

Actuellement la Ville de Montréal fournit des semelles à crampons aux 675 brigadiers. Guy Gohier ajoute que la Ville de Laval a aussi adopté les semelles à crampons pour ses quelque 100 brigadiers scolaires. Comme quoi les bonnes pratiques peuvent se répandre vite.

D'autres risques courus par les brigadiers

Outre les chutes et les glissades, les brigadiers scolaires ont rapporté qu'ils craignent l'exposition au froid et les gelures. Patrick Vincent, conseiller à l'APSAM, y va de conseils pour se prémunir contre les chutes et l'exposition au froid dans un dépliant qui est inséré dans ce bulletin. C'est à lire.

On peut commander des exemplaires de ce dépliant auprès de l'APSAM en composant le (514) 849-8373 ou le 1-800-465-1754 ou par courriel à info@apsam.com.

Nous remercions
M. Michel Bourrassa
de Chaussures
Belmont inc.
(www.belmont-inc.com)
pour la photo.

